

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D296

Séance du 15 décembre 2011 - Convocation du 7 décembre 2011
Compte rendu affiché le 23 décembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAU, Mme ORIOL, M. MANIKAS

Absents représentés

Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme MARMONIER par M. BUFFARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle ROGER par M. RACHAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAU, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Décision modificative n° 1

Il est rappelé que les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster des crédits qui n'auraient pas été prévus initialement dans le Budget Primitif de l'année en cours. Ces décisions sont soumises au Conseil Municipal qui doit les approuver par délibération. Cette décision budgétaire modificative n°1 concerne trois points particuliers :

- L'intégration des travaux en régie pour un montant de 70 661.35 €. Un état détaillé est joint en annexe.
- La prise en compte de l'avenant n°1 pour la tranche 2 du Parc d'Ombreval pour un montant arrondi de 11 800 €.
- La prévision des écritures pour la vente des terrains en Champagne (213 645 €) suite aux délibérations du 27 octobre 2011 et à la réalisation de l'acte notarié.

Comme pour toute décision budgétaire, la décision modificative n°1 est proposée en équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
676 - Différences sur réalisations : + 213 645 €	775-Produits des cessions : + 213 645 €
023 - Virement à la section d'investissement : + 70 661.35 €	72 - Travaux en régie (article 722) : + 70 661.35 €

Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes
Opération 083 Parc d'Ombreval, article 2128 : 23 086.18 € (travaux en régie)	021 - Virement de la section de fonctionnement : + 70 661.35 €
Opération 083 Parc d'Ombreval, article 2128 : + 11 800.00 € (avenant)	192 - Cession d'immobilisations : + 213 645.00 €
Opération 081 Cimetière : - 11 800.00 €	211 - Immobilisations : - 213 645.00 €
2135 - Immobilisations corporelles : 47 575.17 € (travaux en régie)	

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les dispositions relatives et réglementaires relatives à l'adoption des budgets des collectivités territoriales, notamment la loi d'Administration Territoriale de la République du 06/02/1992,
- VU le Budget Primitif 2011 et le Budget Supplémentaire 2011,
- **ADOpte la décision budgétaire modificative n° 1 comme présentée, et en équilibre à 284 306.35 € pour la section de fonctionnement et 70 661.35 € pour la section d'investissement,**
- **DIT que il sera procédé à son exécution dans les formes prescrites par la loi.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville, le 15 décembre 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 20/12/2011
- Publication ou affichage le 20/12/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 20 décembre 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.